

Le 30 novembre 2012

L'épreuve orale d'histoire-géographie

Notice d'information à l'attention des candidats individuels inscrits à un CAP

Conformément au bulletin officiel de l'éducation nationale n°29 du 17 juillet 2003 et au bulletin officiel n°8 du 25 février 2010 nous vous rappelons les modalités d'organisation de l'épreuve orale d'histoire géographique :

« le candidat se présente à l'épreuve avec **deux dossiers** qu'il a préalablement constitués, l'un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun **trois ou quatre documents de nature variée** (textes, images, tableaux de chiffres, cartes.....). Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'Éducation civique.

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux sujets d'étude et aux situations du programme.

Les documents sont accompagnés d'une **brève analyse écrite** en réponse à **une problématique** liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. ⁽¹⁾

Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions ».

Remarque : le programme est précisé dans le BO n°8 du 25 février 2010.

Ces textes peuvent être consultés :

- sur INTERNET : <http://www.education.gouv.fr/cid50636/mene0925419a.html>

(1) Le candidat doit se présenter avec **chacun des dossiers en double exemplaire**

Quelques conseils pour la réalisation du dossier et la préparation de l'épreuve orale

■ La présentation des dossiers

Il est recommandé d'indiquer sur la page de garde du dossier :

- les nom et prénom du candidat,
- la date de la session,
- la discipline (histoire ou géographie),
- la partie du programme (sujet d'étude ou situation) concernée par le sujet choisi,
- un titre indiquant le sujet choisi,
- la problématique (question simple que se pose le candidat à propos du sujet choisi).

■ Le programme d'histoire-géographie

Les dossiers présentent des situations historiques ou géographiques qui se rapportent **exclusivement** aux sujets d'étude et situations du programme. La consultation d'un manuel scolaire de CAP peut s'avérer utile.

Programme d'histoire	
Sujets d'étude	Situations
1. Voyages et découvertes, XVIème-XVIIIème siècle	- Christophe Colomb et la découverte de l'Amérique - Le tour du monde de Bougainville - James Cook et l'exploration du Pacifique
2. Être ouvrier en France du XIXème au XXIème siècle	- 1892, Jean Jaurès et la grève de Carmaux - 1936, les occupations d'usine - Être ouvrier à - Progrès techniques et transformation des conditions de travail dans un secteur de production
3. La République en France	- Le droit de vote en France : évolution et débats - Le Président de la République sous la Vème République - République et laïcité : loi de 1905
4. Guerres et conflits en Europe au XXème siècle	- Verdun et la mémoire de la bataille : une prise de conscience européenne ? - Le génocide juif : un crime contre l'humanité - Un conflit localisé récent

Programme de géographie	
Sujets d'étude	Situations
1. Le développement inégal	- Les inégalités face à la santé dans le monde - Les inégalités dans l'accès à l'eau - Les inégalités socio-spatiales dans une grande agglomération
2. Nourrir les hommes	- L'Inde : plus d'un milliard d'hommes à nourrir - L'agro-business aux États-Unis - La sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne
3. Les sociétés face aux risques	- Un risque naturel dans un DOM-ROM ou en métropole - Le couloir de la chimie au sud de Lyon - Les inondations au Bangladesh
4. Mondialisation et diversité culturelle	- Le cinéma américain - Les goûts alimentaires - Les langues

■ Exemples de sujet de dossier sur une situation historique ou géographique

Discipline	Histoire	Géographie
Sujet d'étude ou situation	La République en France	Les sociétés face aux risques
Titre	Le vote des femmes en France	Les catastrophes naturelles
Problématique	Comment les femmes ont-elles conquis le droit de vote ?	Peut-on se protéger contre les catastrophes naturelles ?

■ Les documents

Le nombre des documents qui servent de supports à l'analyse du sujet choisi par le candidat est limité à 4.

Un document est soit 1 texte, soit 1 photographie, soit 1 carte... Ce n'est pas un texte accompagné de photographie, un ensemble de cartes ou de photographies, ni une page entière de site internet.

Le candidat devra indiquer, pour chaque document, les références de l'ouvrage (ou du site internet) dans lequel le document a été prélevé (titre, auteur, date de publication...).

■ La présentation orale du dossier

Ce n'est pas le dossier qui est évalué mais l'analyse que fait le candidat d'une situation historique ou géographique présentée dans le dossier. Pour conduire son exposé, le candidat s'appuie sur le dossier qu'il a constitué et sur la brève analyse qu'il a préparée.

■ Les critères qui permettent d'évaluer la qualité d'une prestation orale

Pour analyser la situation historique ou géographique, le candidat doit :

- lors de l'exposé :
 - présenter la question du dossier (problématique),
 - justifier le choix des documents et en extraire les informations pertinentes par rapport à cette question,
 - répondre à la question posée en s'appuyant sur les documents et en apportant des connaissances.
- lors de l'entretien :
 - écouter les questions et y répondre de façon pertinente,
 - justifier ses choix et ses affirmations.
- lors de l'ensemble de l'épreuve :
 - utiliser un vocabulaire historique ou géographique,
 - mobiliser des connaissances disciplinaires,
 - montrer sa compréhension générale de la situation historique ou géographique.

**Les inspectrices et inspecteurs de lettres-histoire-géographie
des académies de Créteil, Paris, Versailles.**